

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - AIPR - Encadrant



Métiers et emplois visés :

Chefs de chantiers ou conducteurs de travaux

Public concerné :

Salarié.e

Objectifs de la formation :

Obtenir l'attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Obligation depuis le 1^{er} janvier 2018

- Prévenir les dommages aux réseaux aériens et enterrés lors de travaux effectués dans leur voisinage
- Préparer et exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone,...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrisation ou électrocution, ...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques)

Contenu de la formation :

Administratif

- Identification, rôles et devoirs des intervenants dans un projet « à proximité des réseaux » :
- La procédure DICT en détails
- Documents Marché

Réseaux

- (Re)Connaissance des réseaux
- Marquage - Piquetage
- Cartographie

Travaux

- Techniques de travaux
- Le Guide Technique
- Les affleurants
- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommages

Sécurité

- Règles de sécurité élémentaires sur un chantier de BTP :
- Ça sent le gaz...

QCM

- Passage du test

Méthodes et outils pédagogiques :

La pédagogie utilise l'exposé théorique, la mise en application des thèmes sous forme de travaux dirigés. Mises en application sur des cas concrets liés aux attentes spécifiques du candidat évaluation en ligne sur le site du ministère de l'écologie par un QCM comportant 40 questions

Modalités d'enseignement :

Formation entièrement présentielle

Durée indicative en centre de formation :

7 heures

Pré-requis :

savoirs de base

Modalités d'admission :

Personnel assurant l'encadrement des opérations en tant que conducteur de travaux, chargé d'études, personnels de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, chef de chantier... pratiquant déjà les opérations de guichet unique

Niveau d'entrée :

Obligatoire : information non communiquée

Niveau de sortie :

sans niveau spécifique

Financement :

Plan de développement des compétences

Éligible au CPF

Code CPF : 235474

Tarif de référence :

165 euros/individuel 850,00 euros/groupe

Lieu(x) de formation :

Le Havre

Renseignements et inscriptions

Téléphone : 02 35 51 06 51

Courriel : <http://greta.ac-rouen.fr/greta-region-havraise/>